



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi, le 22 août 2019	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 20 °C)			
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Inscriptions totales	77/82
Pari mutuel	\$93,053			
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Frenette Ben

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Examen avec le conducteur Guy Gagnon au sujet de la Course 1, du 18 août 2019, alors qu'il menait le #5, "UNDERCOVER BRO", concernant une interférence après le poteau de ½ mille. Son explication a été partiellement acceptée et aucune sanction n'a été attribuée.

Courses :

- Rien à signaler.
- Comme il n'y avait que quatre chevaux partants, l'argent pour la 5^e position a été retenu par l'Association (règle 18.02 de la CAJO). Rien à signaler.
- Enquête et objections des conducteurs (retenues) au sujet de potentielles interférences entre le #3, "SPARE SEED", (Jonathan Lachance), et le #4, "ORLYS FURY", (Richard Simard) ; après le départ, le #4 a fait un bris d'allure et a causé une interférence (inscrit dans la statistique avec bris pour cause d'interférence) au #3 ; le #4 est arrivé en 5^e position et a été placé en 6^e position (règle 22.09 de la CAJO).

Vidéo pour l'enquête : <https://youtu.be/QUBDLsZ9rwk>

4. Rien à signaler.
5. Objection du conducteur du #4, "BLACKJACK SOLEIL", (Eric Beausoleil), qui est arrivé en 5^e position contre le #1, "SPORTS SCENE", (Pascal Berube), qui est arrivé en 4^e position ; Mr. Beausoleil a déclaré que le #1 lui avait bloqué le passage vers la voie de dépassement ; l'objection a été rejetée comme le #1 n'était pas à la tête du peloton au début du dernier droit (règle 22.05.02.2 (ii) de la CAJO). Rien à signaler.

Vidéo pour l'enquête : <https://youtu.be/koRahPAY5Oc>

6. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Départ retardé par le #8, "ZARCONIA SEELSTER", (Andrew Moore) ; Mr. Moore – infraction à la règle 22.03 (j)(i) de la CAJO (retarder le départ) et il a reçu une sanction pécuniaire de \$100 (SB 50963).

Examen du bris par le #1, "BARNYARD DALI", (Marie-Claude Auger), après le poteau de ¾ de mille ; en perte d'allure, le #1 a provoqué une interférence au #6, "DONTTELLTHAWIFE", (Robbie Robinson), et au #8, "ZARCONIA SEELSTER", (Andrew Moore). Aucun placement n'est requis comme le #1 est arrivé en 8^e position (la dernière). Rien à signaler.

9. Le #4, "LOOKIN ATA WINNER", a été retiré par le vétérinaire de la CAJO à la dernière minute (boiteux). Remboursement de: \$144. Le #1, "CAMMANDER RUFF", a eu de l'équipement brisé (baguette de tête), après le départ, et a terminé avec son équipement brisé. Rien à signaler.
10. Nouvel alcootest. Le #3, "MASTER ELEMENT", est arrivé distancé et devra se qualifier pour la performance (l'entraîneur en sera informé) ; le #3 a été examiné par le vétérinaire de la CAJO qui a constaté que le cheval était asymptomatique. Le conducteur du #7, "MITT JAGGER", (Ted McDonald), sera présent dans le bureau des juges pour l'examen de sa stimulation. Rien à signaler.

Réclamations :

- 9 – Le #1, "OK JASMINE" – (1 réclamation), pour \$7,000, par 9096-9205 Quebec et Pierre Mineault (entraîneur Stephane Pouliot).
- 9 – Le #2, "ER RHONDA" – (1 réclamation), pour \$8,750, par Gary McDonald (G. McDonald entraîneur).